

Le Jour, 1953
3 Juin 1953

D'UNE POLITIQUE LIBANAISE

Si importante que soit sur le plan de la politique intérieure la période électorale où nous voici, les préoccupations de politique extérieure l'emportent sur elle.

L'orientation générale de ce pays vers les horizons qui le sollicitent est une chose plus grave que l'élection de ses représentants. Mais il est vital aussi que la représentation nationale soit suffisante et qu'elle soit consciente ; que les Libanais puissent faire leurs lois dans l'ordre, se gouverner dans la discipline et vivre en paix dans l'équilibre.

La loi électorale sous laquelle les élections de juillet se feront est, pour le moment, une loi sans recours. Aucune force ne peut y modifier un iota. Prenons-la comme elle est et tirons en le meilleur parti possible. « A quelque chose malheur est bon ».

Cette loi n'a pas été modifiée à temps par l'Autorité qui l'a faite pour des considérations auxquelles l'amour-propre n'a pas été étranger. Il faut déplorer cela comme on déplore une faiblesse. Même si les élections se font de façon parfaite, **et nous le souhaitons plus que personne,** même si elles ne suscitent pas d'ennuis sérieux, **leurs conséquences resteront lourdes parce qu'on aura intéressé un trop petit nombre de Libanais à la vie publique libanaise ;** et parce qu'on aura ignoré délibérément des forces de concorde au profit de considérations purement théoriques et sans avenir.

Le Liban n'est pas un pays tout à fait comme les autres. **C'est un pays de minorités confessionnelles associées. Les relations interconfessionnelles qui s'y imposent, supposent le plus grand nombre de présences et de contacts.** C'est étonnant que le législateur du dernier semestre n'ait pas vu cela. C'est étonnant qu'aucun trouble ne l'ait saisi devant l'évidence qui lui ouvrait les yeux.

Les forces de conciliation et de concorde au Liban, c'est à la Chambre qu'on les trouve surtout. « Le pouvoir nationalise le prince », dit la sagesse. **En dehors de la Chambre, se multiplient les déceptions. Les rancunes et les dissidences.** Telle est la leçon de la vie. **Et puis il faut que la vie parlementaire reste possible dans l'esprit de la constitution. On sent par de nombreux actes de l'Exécutif, combien témérairement il la dédaigne.**

Tout cela dit, nous répéterons que **la politique extérieure du Liban doit être le souci majeur des Libanais** et qu'elle doit orienter les élections mêmes : **connaissance du Proche-Orient ; de la mission essentielle du Liban ; attitude des pays de la Ligue arabe les uns envers les autres ; attitude envers Israël ; attitude envers la défense collective et les garanties qu'elle représente pour l'avenir proche et lointain, salut de la Méditerranée qui est la mer natales des Arabes et des Occidentaux et le foyer**

commun de leurs civilisations. (M. Foster Dulles ne vient-il pas de définir à son tour le Proche-Orient : un pont entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe ?)

Nous voudrions voir le Gouvernement montrer qu'il n'ignore rien de cela et qu'il ne se limite pas à des préjugés et à des vues étroites. C'est le droit de cette nation d'entendre des paroles qui la rassurent, au lieu qu'on la nourrit de tractations qui se développent dans le secret. Ces paroles, c'est le devoir du Gouvernement de les dire et de s'y attacher à l'occasion des élections mêmes.

Ce pays a soif d'entendre, dans un enchaînement suffisant des idées, des paroles de logique et de raison.